

PROCES VERBAL
de la Réunion du 03 juin 2009 – 20h30 -
à la Maison des Associations

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en réunion ordinaire, le mercredi trois juin deux mil neuf à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel DEROCQ – Président -

ETAIENT PRESENTS :

Maintenon : Melle FALLON – MM. DEROCQ – BELLANGER - BIAIS – DELALLEE – DESFORGES – MENARD - AUMONT Suppléant -

Pierres : Mme FRIART - MM. BRAVIN – BODESCOT – CHOPARD – LE POUAPON -

ABSENTS :

Maintenon : Mr EVRARD –

Pierres : Mr BARBAUX –

* * * * *

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE de SEANCE -

Mme FRIART est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MARS 2009 –

Il est demandé aux délégués présents de préciser s'ils ont des remarques à apporter sur le compte-rendu joint à la présente convocation

Aucune autre remarque n'étant formulée le compte-rendu du 25 mars 2009 est adopté à l'unanimité –

3 PRESENTATIONS DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES –

Présentation : Mr Jacky MENARD remplace Mr Jacques TRONCHOT –

Mr David AUMONT remplace Mme Isabelle CHAMBON -

4 DELIBERATION MODIFICATIVE TRANSFERT DE L'ARTICLE 023 – DEPENSES IMPREVUES – VERS L'ARTICLE 6711 – INTERETS MORATOIRE SUR MARCHES -

Vu l'obligation de verser des intérêts moratoires sur le marché Star –

Le Président décide de proposer en Comité Syndical le transfert de la somme de 9 500,00 € du chapitre 022 Dépenses imprévues vers l'article 6711 Intérêts moratoires sur marchés – et précise que cela ne met pas le budget du Syndicat en danger –

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative à mettre en place sur le marché STAR -

5 REMBOURSEMENT AU CLUB ESMP JUDO LA SOMME DE 35,00 € -

L'Espm Judo organise son assemblée générale dans la Maison des Associations et non à la Salle Polyvalente ; il y a donc lieu de leur rembourser la somme de 35,00 € puisque la location de la Maison des Associations est gratuite pour les Associations de Maintenon-Pierres en cas de simple réunion et d'assemblée générale.

A partir du prochain calendrier, pour l'année 2010 : envoi des documents, soit par email, soit par courrier, et il sera appliqué le principe suivant : premier arrivé premier servi – En cas de litige un courrier sera adressé aux associations concernées, et réglé par Le Président et/ou le Vice-Président, qui recevront chaque semaine le calendrier d'occupation de la Salle Polyvalente et Maison des Associations par email.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le remboursement à effectuer à l'Espm Judo d'un montant de 35,00 € -

6 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR ACHAT POSTE INFORMATIQUE -

Dans le cas d'achat d'un poste informatique pour le service administratif il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général –

Cette demande sera faite lorsque le devis aura été définitivement arrêté – Après étude des différents devis, le choix s'est porté sur la Sté BALISTIK pour un montant de

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'achat du poste informatique -

7 CHOIX DU PHOTOCOPIEUR –

Le photocopieur actuel étant en location et le bail venant à expiration fin juin 2009, une consultation auprès de 3 sociétés a été faite ; après consultation de différents devis, il a été retenu l'entreprise Bureau Service comme étant le moins-disant –

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise Bureau Service -

8 INFORMATIONS DIVERSES

✓ Mr Derocq précise qu'une nouvelle organisation du secrétariat est mise en place à savoir : courrier enregistré et mis dans une chemise pour visa du Président – Envoi par email chaque fin de semaine du tableau d'arrivé courrier ainsi que des occupations des Salles, de la Salle Polyvalente, de la Maison des Associations – en cas de litige d'occupation des différentes salles, Mr Le Vice-Président est chargé de régler le problème –

La perte des factures Star ayant entraîné le calcul par la perception d'intérêts moratoires, il sera consigné envers la secrétaire chargée du travail administratif dans son ensemble, d'un avertissement sans sanction – malgré toute sa bonne volonté précisée par Mr Bellanger -

✓ La CCTVM a fait parvenir au Syndicat, le cahier des charges d'entretien et de gardiennage du gymnase H. Boucher : dossier se présentant en deux parties : le lot entretien et le lot gardiennage – La convention est établie pour trois ans – Le premier chiffrage se monte à 75 000 € ce qui dépasse de loin le budget de la CCTVM ; par contre un second chiffrage à 40 000 € est en dessous de la réalité en ce qui concerne le Syndicat -

Mr Le Président demande de pouvoir répondre au cahier des charges ci-dessus dénommé et de signer tous les documents s'y rapportant –

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité, pour répondre au marché dénommé ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant -

✓ Monsieur le Président, fait part de la nouvelle convention établie entre le Syndicat Culture Sport Loisirs et les autres Syndicats, à savoir : le Sirmatcom, la Basse Voise, les Gymnases du Collège, et le Syndicat des Nomades – Cette convention a pour objet la répartition des charges de fonctionnement entre ces différents Syndicats –

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité, pour la mise en place de cette nouvelle convention -

✓ Le compacteur est arrivé et il faudra prévoir l'achat de sable à répandre sur le terrain de football –

✓ Pour les travaux en régie restant actuellement, l'entrée de la Salle Petiot et ensuite la partie Tennis de Table -

9 QUESTIONS DIVERSES

⇒ Précision sur la sécurité de la Salle Polyvalente : Nombre de personnes autorisées : 500 debouts et 350 assises – La Salle Petiot jusqu'à 300 personnes – A chaque location de la Salle Polyvalente une confirmation de réservation est envoyé avec le règlement précisant le nombre de personnes – Et une convention pour les utilisateurs ayant des créneaux d'occupation dans les différentes salles – Mr Delallée se propose de se renseigner auprès du centre de sécurité pour savoir qui est responsable en cas de surcapacité -

⇒ La Section Astronomie fait part de plusieurs demandes notamment la réfection de l'électricité et la mise en place d'un nouveau labo. Mais le Syndicat n'est pas propriétaire du bungalow se trouvant sur place – Et voir si cela ne pourrait pas concerné l'intérêt communautaire –

⇒ Une consultation est actuellement en cours pour la réfection des courts de tennis dans le but de demander des subventions notamment auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, etc. avant de mettre en place un appel d'offre.

⇒ Travaux d'entré du Stade : recherche faite plus en direction d'un enrobé car passage d'engins relativement lourds – chiffrage en cours avec trois entreprises. –

⇒ Le Syndicat étant propriétaire d'un pavillon situé au 43 le Président pense qu'il faudrait peut-être envisager de le vendre : en effet ce n'est pas la vocation du Syndicat d'être un bailleur, et de plus, des travaux importants seront peut-être nécessaire.

⇒ Présentation du site Web du Syndicat –

* * * * *

Fin de séance 23h30 -

Le Président

J.M. DEROCQ